



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Richard PELISSERO procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Valéry LAURENT procuration à M. Pierre CAMBON.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

DEL CM 03_2024_17 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le compte Administratif de la Commune pour l'année 2023.

PREND NOTE que le résultat de clôture de l'exercice 2023 sera repris sur le budget primitif 2024.

DEL CM 03_2024_18 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 – COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion définitif établi par Madame la Trésorière Principale pour l'exercice 2023.

DEL CM 03_2024_19– AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 – COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

DEL CM 03_2024_20– VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières 2024 au niveau 2023 :

- 28.87% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (12.50% pour le taux communal + 16.37% transfert du taux départemental).
- 44.00% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 8.80% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

CHARGE Monsieur Le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DEL CM 03_2024_21– VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel que présenté par Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA 1^{ère} Adjointe, déléguée aux finances et M. le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à compter du 1^{er} janvier 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DEL CM 03_2024_22– ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 50 000€ pour le CCAS de la Commune.
PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2024 de la Commune.

DEL CM 03_2024_23– MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A AVANCEMENTS DE GRADES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} avril 2024.
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2024 de la collectivité.

DEL CM 03_2024_24– SEJOUR ETE 2024 – CLUB JEUNES : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES FAMILLES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE les propositions susvisées.
DECIDE de comptabiliser les dépenses et les recettes sur le budget communal de l'exercice 2024.

DEL CM 03_2024_25– MISE EN PLACE DE TARIFS DEGRESSIFS DE L'ESPACE JEUNES POUR LES 11/15 ANS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTTE les nouveaux tarifs de l'espace jeunes tels que définis ci-dessus.
DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} avril 2024.
DIT que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

DEL CM 03_2024_26– BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SPÉCIFIQUE A COURTABOEUF.

TIRE le bilan suivant de la concertation relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Villejust.
PRECISE que le projet sera soumis à une enquête publique.
DIT que le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU.
DIT que les modalités de l'enquête publique seront définies selon les dispositions du code de l'urbanisme et spécifiées par arrêté du maire.

DEL CM 03_2024_27– ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION B N° 87, SISE ROUTE DE VILLEBON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'acquisition par la Commune d'une partie (160 m²) de la parcelle B n°87, Route de Villebon à VILLEJUST au prix de 240 €.
DIT que les frais notariés occasionnés par cette cession sont à la charge de l'acquéreur.
AUTORISE et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant désigné par lui, pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents y afférents.

DEL CM 03_2024_28– MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME- MODALITE DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la décision de l'autorité environnementale et décide conformément à celle-ci, de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la procédure.

DECIDE de fixer les modalités de la mise à disposition dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU.

DIT que la mise à disposition du dossier au public aura lieu du 13 mai 2024 au 14 juin 2024 inclus, selon les modalités suivantes :

- un dossier de présentation comprenant l'ensemble du projet de modification simplifiée n°1 du PLU sera mis en ligne sur le site internet de la commune,
- Ce dossier sera également mis à disposition en mairie (6, rue de la mairie – 91140 VILLEJUST) et consultable aux horaires habituels d'ouverture du public,
- Les remarques pourront être transmises uniquement durant la période de mise à disposition :
 - o Par écrit dans le cahier de concertation en mairie,
 - o Par courrier : Mairie – 6, rue de la Maire – 91140 VILLEJUST,
 - o Par e-mail à l'adresse : plu-ms1@villejust.fr

DECIDE de porter à la connaissance du public, un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition

PRECISE qu'à l'expiration du délai de mise à disposition, le maire présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

DEL CM 03_2024_29– IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE N°0038 SECTION AH (COURTABOEUF) APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACTE la présentation du projet d'installation par SFR.

DIT que ce projet d'implantation de cette antenne relais sera soumis à autorisation d'urbanisme.

DECIDE d'organiser une consultation publique du 2 au 22 avril 2024.

DEL CM 03_2024_30– APPROBATION DU RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'EAU POTABLE ET RAPPORTS ANNUELS 2022 DES DELEGATAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et des rapports annuels 2022 des délégués de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay tel que présenté en séance.

DEL CM 03_2024_31– APPROBATION DU RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ET RAPPORTS ANNUELS 2022 DES DELEGATAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines et des rapports annuels 2022 des délégués de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay tel que présenté en séance.

La séance est levée à 21H15

Fait à Villejust, le 25 mars 2024,
Igor TRICKOVSKI

Maire de Villejust
Vice-président
Communauté Paris-Saclay



[Handwritten signature]